

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de l'alimentation

Arrêté du

**fixant le programme d'enseignement optionnel d'agronomie-économie-territoires des
classes de première et terminale de la voie générale**

NOR :

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du XXXXXX,

Arrête :

Article 1er

Le programme d'enseignement optionnel d'agronomie-économie-territoires des classes de première et terminale de la voie générale est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019 pour la session d'examen 2021.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
P. VINÇON

PROJET

ANNEXE

Programme d'enseignement optionnel d'Agronomie-Economie-Territoires des classes de première et terminale de la voie générale

Disciplines concernées :

Agronomie/zootechnie, Biologie-Écologie, Économie, Éducation Socioculturelle, Histoire-Géographie.

Préambule

L'enseignement d'Agronomie-Economie-Territoires (AET) s'inscrit dans le cadre des politiques publiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, en particulier la transition agro-écologique et énergétique.

Cet enseignement s'appuie sur une approche nouvelle en matière de durabilité de systèmes de production et de valorisation des bioressources rassemblées sous le terme de bioéconomie.

Il permet de raisonner et de discuter les manières de produire, la destination des produits et leur transformation, les services écosystémiques rendus, la production d'énergie et la préservation des ressources. Les deux grands enjeux que sont la lutte contre le changement climatique et la sécurité alimentaire sont également engagés.

Ainsi, l'enseignement d'AET prolonge et enrichit l'approche réalisée en seconde générale et technologique dans le cadre de l'enseignement optionnel EATDD (Écologie-Agronomie-Territoires-Développement Durable).

Durant le cycle terminal, il s'articule avec les enseignements communs et de spécialité, en mobilisant ou prolongeant notamment les approches liées à la gestion des ressources et de l'alimentation à l'utilisation des ressources énergétiques, aux espaces ruraux et aux acteurs de la production.

1. Enjeux et objectifs

Le suivi de cet enseignement optionnel par les élèves de baccalauréat général a pour ambition d'amener les élèves à être acteurs de la transition énergétique et agro-écologique, ainsi que de la lutte contre le changement climatique, par leur participation à un projet concret. Ils développent ainsi une expérience citoyenne et ancrent leur action de manière opérationnelle dans un territoire.

L'AET peut participer à la construction du projet d'orientation, et contribue à développer, chez les élèves, des compétences nécessaires à leur poursuite d'études supérieures.

2. Compétences travaillées

Les compétences travaillées dans le cadre du suivi de cet enseignement participent à la préparation des élèves à la poursuite d'études supérieures :

- **Exercer un esprit (jugement) critique** : analyser (expliquer), relativiser (décaler et contextualiser son point de vue), débattre, confronter des points de vue, comprendre les enjeux des problématiques étudiées, se questionner et questionner les savoirs (doute initiateur de questionnement et d'exigence), identifier et vérifier la validité des sources utilisées, développer une vision systémique, opérer des changements d'échelles

- **Développer des compétences orales**
- **Raisonner, argumenter** : préciser sa pensée, organiser et mobiliser ses connaissances et son expérience de façon judicieuse, expliciter son raisonnement de manière à convaincre
- **Inscrire son action dans une démarche citoyenne** : agir avec respect et discernement en citoyen responsable, étudier et prendre en compte la dimension éthique des activités,
- **Explorer et expérimenter, innover dans un contexte territorial** : associer créativité, sensibilité et démarche scientifique
- **Conduire un projet de façon collaborative** : organiser son temps de façon autonome, prendre des initiatives dans le groupe, acquérir une méthode (incluant l'évaluation) de conduite de projet, mettre en œuvre une action.

3. Modalités de mise en œuvre

3.1. Réalisation d'un diagnostic territorial en classe de première

La démarche s'appuie sur un état des lieux de la valorisation de bioressources dans un territoire, sur le recensement des actions réalisées, en cours ou à venir, sur les rôles des différents acteurs (entreprises, collectivités, agriculteurs, consommateurs, etc...), sur l'analyse des situations observées (enjeux, freins, représentations, conflits éventuels,). L'étude de filières depuis l'origine des bioressources jusqu'à leur valorisation (en passant par la gestion des déchets et leur recyclage) est privilégiée ainsi que la rencontre et le partenariat avec des professionnels et des acteurs du territoire.

Une approche systémique et multiscalaire est favorisée. L'échelle d'étude va du local (par exemple l'exploitation agricole de l'établissement) vers le global. Diverses problématiques identifiées au niveau local peuvent être interrogées à des échelles plus larges.

La conduite de débats et de confrontation avec les pairs constitue un pilier de la démarche, le traitement des questions éthiques adossées à la bioéconomie doit amener les élèves à s'interroger sur le statut et la valorisation des bioressources dans une perspective de durabilité (multiperformance).

3.2. Réalisation collective en classe de terminale

La conduite de cet enseignement relève de l'autonomie des équipes. Cependant la pédagogie de projet, qui constitue une valeur propédeutique pour la poursuite d'études supérieures, doit être privilégiée.

Les élèves conduisent, en groupe, un projet pédagogique lié à la valorisation des bioressources dans le territoire.

Les trois phases de la méthodologie de projet sont mises en œuvre : conception, réalisation, évaluation.

4. Évaluation des apprentissages

Les élèves élaborent un portfolio comportant en particulier un journal des apprentissages. Les enseignants veillent au recensement d'abord de ce qui a été fait, puis de ce qui a été appris, mais aussi de ce qui interroge, de ce qui étonne ; la démarche permettant ainsi d'acquérir une réflexion sur les compétences travaillées. Ce cheminement est construit en classe. Une place est laissée à la créativité en particulier concernant la nature de la réalisation.

Le degré d'acquisition des compétences se révèle dans le contexte spécifique des évaluations mises en place durant le parcours de formation de l'élève. Il est le fruit d'apprentissages progressifs.

L'évaluation permet à chaque élève et au collectif de se situer, étape par étape, dans les acquisitions. Les enseignants forment les élèves à l'auto-évaluation et aux évaluations entre pairs.

L'évaluation permet la régulation et les ajustements nécessaires de la conduite de l'enseignement. Pour atteindre ces objectifs, une diversité de situations d'évaluation est privilégiée, engageant alternativement ou conjointement des compétences écrites ou orales, individuelles et/ou collectives

Les situations d'évaluation donnent lieu à l'élaboration de grilles dont les critères éclairant les compétences à acquérir sont régulièrement co-construits avec les élèves.

PROJET